



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 97497

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le rapport de la Défenseur des enfants consacré à la « précarité et la protection des droits de l'enfant » publié en octobre 2010. L'auteur de ce rapport propose de développer des réponses innovantes et coordonnées pour favoriser le maintien des liens des familles en situation de précarité et protéger les enfants en évitant le placement des enfants pour des raisons liées à la situation économique. Elle recommande notamment de « mutualiser et coordonner par des contrats territoriaux les actions traditionnellement cloisonnées avec l'ensemble des acteurs qui oeuvrent dans le champ très large de l'enfance et de la famille (élus, société civile, associations, services de l'État, justice...) ». Il souhaite donc qu'elle lui indique quels moyens elle entend mettre en oeuvre afin de donner une suite à cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97497

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 132

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)